

Point n°3

LA RÉFORME DES SECTIONS TERRITORIALES DE VOIRIE

Le programme d'investissement de la mandature présenté fin 2014, l'adoption du plan vélo au printemps 2015, la généralisation des zones 30 sur le territoire parisien et les demandes manifestées par les parisiens sur l'espace public dans le cadre des budgets participatifs sollicitent très largement les sections territoriales pour étudier et réaliser les projets issus de ce programme ambitieux.

Dans le même temps, les attentes concernant la bonne tenue des espaces publics au quotidien ne cessent de se renforcer. En effet, de nombreux signalements transitent par divers canaux et sont traités par les STV, dans le cadre de leur mission de surveillance du territoire. À travers ces signalements, la direction est invitée à porter toujours plus d'attention aux multiples détails qui font la qualité d'usage au quotidien des espaces publics, à intervenir rapidement et efficacement pour mettre fin aux dégradations et dysfonctionnements, et à apporter une réponse aux usagers.

Par ailleurs, le nouveau règlement de voirie - avec la réforme des comptes de tiers - est porteur de nouveaux enjeux pour les tâches des STV. Les travaux de remise en état de la voirie, y compris les mesures d'exploitation pendant le chantier sont réalisés par des intervenants extérieurs, ce qui modifie l'organisation actuelle des chantiers et pose de nouveaux enjeux pour le contrôle des travaux des concessionnaires auxquels les STV doivent s'adapter.

Enfin, il est nécessaire de s'interroger collectivement sur les métiers des STV, ainsi que sur l'organisation qui doit en découler.

Afin de dégager les moyens de répondre efficacement à ces enjeux, une réflexion collective a été engagée depuis le début de l'année 2016. Dans le cadre de quatre groupes de travail de nombreux agents des STV et des services centraux ont pu préciser l'état des lieux, en prenant la pleine mesure de la diversité des modes de fonctionnement locaux, et esquisser des pistes d'adaptation de l'organisation actuelle et d'évolution.

Au terme de cette réflexion, trois mesures ont été retenues : une nouvelle cartographie en six sections territoriales, le renforcement du pilotage et de la coordination territoriale au niveau central et la mutualisation de la comptabilité. La mise en œuvre de ces mesures s'accompagne en outre d'un projet de service plus global.

Le présent point de l'ordre du jour porte sur la première mesure ci-dessus : la nouvelle carte des STV et leur organisation.

I. UNE ORGANISATION TERRITORIALE CONFORTÉE AUTOUR DE SIX SECTIONS

Le découpage actuel en huit sections se caractérise à la fois par une taille moyenne relativement petite (moins de 37 agents) et une forte dispersion, en termes de surfaces de voirie, de budget et d'effectifs, entre les plus petites et les plus grandes sections. Cette situation n'est pas optimale en termes d'effectifs supports et d'encadrement. Les plus petites sections sont en outre plus fragiles, en cas de vacances temporaires comme de pic d'activité.

Dès lors qu'il est suffisamment homogène, un découpage en six sections conduit à augmenter d'un tiers la surface moyenne de voirie et le budget moyen sans créer pour autant de sections plus grandes que la STV 5 actuelle. Cette dimension constitue un équilibre entre la volonté d'avoir une structure suffisamment forte tout en gardant sa vocation déconcentrée avec un travail régulier de la hiérarchie avec les élus d'arrondissements.

Le renforcement du pilotage et de la coordination des STV au niveau central devra permettre d'organiser les commandes des projets de la mandature et alléger le travail des chefs de STV et de leurs adjoints pour absorber le travail induit par la gestion d'une subdivision d'arrondissement supplémentaire.

La réflexion collective a permis de dégager un scénario répondant à ce cahier des charges. Ce scénario qui conduit au découpage le plus homogène en fonction des différents critères de taille - tout en offrant des solutions bien identifiées en termes de locaux -, comporte les six sections suivantes :

- La STV Centre recouvrirait les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e arrondissements avec le 10^e. Elle comporterait 4 subdivisions d'arrondissement : la subdivision des 1^{er} et 2^e, la subdivision des 3^e et 4^e, la subdivision du 9^e et la subdivision du 10^e, Comme l'actuelle STV 1, elle aurait son siège rue Mauconseil (1^{er}) où les locaux ont la capacité suffisante pour accueillir une subdivision supplémentaire en reconfigurant certains bureaux.
- La STV Sud recouvrirait les 5^e, 6^e, 7^e et 14^e arrondissements, soit 4 subdivisions d'arrondissements. Son siège serait rue Cabanis (14^e) qui a également une capacité suffisante en reconfigurant certains bureaux pour accueillir la subdivision du 7^e.
- La STV Sud-Ouest recouvrirait les 15^e et 16^e arrondissements avec le Bois de Boulogne, soit deux subdivisions d'arrondissements. Elle aurait son siège rue Cauchy (15^e) qui peut d'autant mieux accueillir la subdivision du 16^e que des espaces seront libérés par le départ de la subdivision du 7^e.
- La STV Nord-Ouest recouvrirait les 8^e, 17^e et 18^e arrondissements - soit le même périmètre que l'actuelle STV 5 - avec 3 subdivisions d'arrondissements. Dans l'attente de l'identification d'un site de relogement, son siège demeurera avenue Niel.
- La STV Nord-Est recouvrirait le 11^e, les 19^e et 20^e arrondissements. Elle comporterait 3 subdivisions d'arrondissements. Son siège se situerait quai de Seine pour privilégier des locaux propriétés de la Ville qui seront agrandis de 50 m² environ libérés par la SLA 19 - qui a donné son accord - afin d'accueillir une subdivision supplémentaire.
- La STV Sud-Est recouvrirait les 12^e et 13^e arrondissements avec le Bois de Vincennes comme la STV 8 actuelle. Son siège demeurerait donc rue de Bercy.

Le tableau en *Annexe 1* permet d'apprécier l'homogénéité des six nouvelles sections territoriales qui contraste sensiblement avec les écarts entre les huit sections actuelles.

En tout état de cause, au terme de ce regroupement la DVD libèrera les actuels bureaux de la STV4 dans la Mairie du 16^e arrondissement et le site en location de la Rue de Charonne actuel siège de la STV 7.

II. L'ORGANISATION ET LES EFFECTIFS CIBLES

Chacune des six nouvelles STV, dirigée par un chef de section (IST en chef, IST ou CA), assisté d'un adjoint (CA, ingénieur des travaux divisionnaire ou équivalent) comportera les structures et effectifs cibles suivants :

- **Pôles Ressources (PR)** : ces pôles se substituent aux actuelles subdivisions financières, administratives et relations usagers dans le cadre du recentrage de leurs missions prévu par le projet de service. Hors comptabilité, ces pôles comprendraient un responsable (attaché ou SA expérimenté), un poste B (SA ou personnel de maîtrise pour la relation usagers), et 5 postes C administratifs, soit un effectif cible de 7 par section et 42 au total pour les 6 sections, à comparer à un effectif avant réorganisation de 51 (6,4 en moyenne). 9 postes de travail (en partie vacants) seraient donc à redéployer. Cet effectif cible pourra toutefois évoluer en fonction de la revue des missions des postes de chargés des relations usagers mis en place en 2014.
L'effectif qu'il conviendrait d'affecter en complément sur les missions financières et comptables dans les conditions actuelles est estimé à 16 pour les 6 nouvelles STV à comparer avec 20 pour les 8 STV existantes, soit 4 emplois redéployés. La mutualisation de cette fonction comptable au niveau du SAJF - actuellement en cours d'expérimentation et qu'il est envisagé de soumettre à l'avis du comité technique dès février/mars 2017 - conduira à réexaminer ces postes.
La mise en place des PR et le recentrage de leurs missions constituent le 1^{er} chantier du projet de service.
- **Subdivisions Projets** : Les effectifs de techniciens supérieurs passent globalement de 33 à 35, soit +2 emplois. Ce renforcement doit être complété par l'amélioration des méthodes collectives de travail prévue via la coordination territoriale au niveau central ainsi que dans le cadre du projet de service (2^e chantier). La répartition par section (5 à 7) est également revue pour mieux tenir compte de la charge de travail.
Le redécoupage en 6 sections se traduit par ailleurs par la suppression de 2 postes de chef de subdivision Projets.
- **Subdivisions d'arrondissement** : les subdivisions actuelles sont maintenues dans le cadre des nouvelles sections. De même, les effectifs de personnels de maîtrise chargés de secteurs (118 secteurs dont 4 postes temporairement gelés¹) resteront globalement inchangés. Trois ajustements sont toutefois nécessaires :
 - o la répartition de l'effectif des chargés de secteur devra être révisée compte tenu de la très grande dispersion actuelle de la taille des différents secteurs. Ces évolutions à effectif global constant sont nécessaires pour améliorer la capacité des subdivisions d'arrondissements à faire face à leurs objectifs sans augmentation difficilement supportable de la charge de travail. En outre, la réflexion sur la mutualisation de certains postes envisagée dans le cadre du projet de service (4^e chantier) pourrait impliquer le repositionnement au niveau central de quelques postes de chargés de secteurs.

¹ 3 au bénéfice de la Mission Tramway dans les 8^e, 9^e et 17^e, 1 au bénéfice de la SSOA dans le 20^e.

Le cas échéant cette mutualisation sera présentée au comité technique de la direction en février/mars 2017. Elle aura alors une incidence sur le nombre de secteurs ;

- 2 postes de TS affectés actuellement à la coordination des travaux sur CTV dans les 7^e et 15^e arrondissements - tâche qui doit être reprise par les chargés de secteur dans le cadre du futur outil remplaçant CTV (point d'accord dans les groupes de travail de la réforme) et du projet de service - sont redéployés vers les subdivisions Projets ;
- les postes C administratifs en subdivisions d'arrondissement (2) ont vocation à intégrer les Pôles Ressources.

Clarifier les rôles au sein des subdivisions d'arrondissement et homogénéiser la répartition des effectifs de chargés de secteur constitue le 3^e chantier du projet de service.

En définitive, la révision de la carte des STV se traduit par rapport à la base 2015 - hors mutualisation de la comptabilité en cours d'expérimentation au SAJF et mutualisation de postes au niveau central à préciser dans le cadre du projet de service - par le redéploiement de 18 emplois selon le détail précisé par les tableaux en *Annexe 2*.

Le projet de service issu de la réflexion collective engagée dans les groupes de travail et qui définit la feuille de route pour la mise en place des nouvelles STV figure en *Annexe 3*.

III. ÉTAPES ET CALENDRIER

Après l'avis du comité technique, les principales étapes de la mise place des nouvelles STV seraient les suivantes.

- Les conditions de déménagement et d'emménagement des services regroupés seront soumis à l'avis du CHSCT en février/mars 2017. Dans l'intervalle, des visites de la 4^e commission pourront être organisées.
- Le travail restant à accomplir sur le projet de service présenté en Annexe 3 - qui permettra notamment de préciser la nouvelle répartition des tâches des pôles ressources, subdivisions projets et subdivisions d'arrondissements sera finalisé au 1^{er} trimestre 2017 avec l'objectif essentiel de valider des fiches de postes types.
- L'affectation des agents selon le processus détaillé ci-dessous pourrait être finalisée en avril 2017. Elle devrait intégrer à cette date les conséquences de la mutualisation de la comptabilité - dans la mesure où le projet aura été soumis au comité technique en février/mars 2017 - et les conséquences du redécoupage des secteurs.
- Le regroupement en 6 sections sera totalement effectif après déménagement et regroupement sur le même site de toutes les subdivisions d'une même section à une date qui devrait être fixée vers la fin du 2^e trimestre 2017 après :
 - Réalisation des travaux de faible ampleur nécessaires sur 4 sites,
 - Affectation des agents sur un poste dans la nouvelle organisation.

En fonction de la programmation des travaux et des déménagements, les nouvelles sections pourront être opérationnelles à une même date ou de façon plus étalée sur une, deux voire trois dates proches. L'avancement parallèle des autres chantiers affectant les postes offerts dans les nouvelles STV - le redécoupage des secteurs qui accompagne la nouvelle organisation territoriale et la mutualisation de la

comptabilité devrait permettre de proposer à tous les postes définitifs sans renvoyer certains agents à des mouvements ultérieurs.

IV. LA PROCÉDURE D’AFFECTATION SUR LES NOUVEAUX POSTES

- Les ingénieurs destinés à encadrer les nouvelles sections et leurs adjoints seront choisis dans un premier temps par la direction afin qu'ils puissent être pilotes pour préparer la mise en place de ces sections.
- Les chefs de subdivisions et de pôles seront désignés dans un deuxième temps en privilégiant la continuité par rapport aux fonctions existantes sous réserve que les redéploiements de postes n'obligent pas à un choix (Pôles Ressources et subdivisions Projets). Dans ce dernier cas, une proposition sera faite dans la limite des postes disponibles aux cadres concernés en tenant compte de leurs souhaits respectifs.
- Les autres postes de la nouvelle organisation seront proposés aux agents en poste en fonction principalement de leurs souhaits d'affectation parmi les postes proposés par ordre de priorité. Les affectations seront alors décidées selon les principes suivants :
 - Lorsque le poste est en continuité avec un poste de l'organisation actuelle et qu'il n'y a pas de réduction d'effectif sur des postes identiques de même localisation, l'agent occupant déjà ce poste sera prioritaire sauf s'il préfère se porter candidat sur un autre poste sur lequel sa candidature est retenue.
 - Dans les autres cas, les agents seront affectés sur l'un des postes demandés, dans la mesure du possible sur leur premier souhait, sinon sur un autre poste demandé selon l'ordre de priorité indiqué.

Pour l'ensemble des cadres et agents concernés, si, malgré les postes vacants avant réorganisation et les opportunités de postes hors STV qui pourront être saisies par certains, les redéploiements d'effectifs se traduisent par l'impossibilité d'affecter certains agents conformément à leurs différents souhaits, un suivi individualisé sera mis en place.

V. MODIFICATION DE L’ARRÊTÉ DE STRUCTURE

Compte tenu de la réorganisation ci-dessus, le VIII-1 de l'arrêté de structure de la direction serait rédigé ainsi :

« VIII-1 Les Sections Territoriales de Voirie

« Les Sections Territoriales de Voirie exercent au plan local l'ensemble des missions de la direction à l'exception des canaux et de l'inspection générale des carrières. Elles prennent en charge les aménagements locaux et concrétisent sur le terrain la politique des déplacements. Elles contribuent à l'élaboration du programme de travaux. Leur action est pilotée et coordonnée par le service des territoires en liaison avec les services experts.

« Six sections territoriales recouvrent les arrondissements parisiens selon le découpage suivant :

- Section « Centre » : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e et 10^e arrondissements ;
- Section « Sud » : 5^e, 6^e, 7^e et 14^e arrondissements ;

- Section « Sud-Ouest » : 15^e et 16^e arrondissements ;
- Section « Nord-Ouest » : 8^e, 17^e et 18^e arrondissements ;
- Section « Est » : 11^e, 19^e et 20^e arrondissements ;
- Section « Sud-Est » : 12^e et 13^e arrondissements ;

« Chaque section territoriale de voirie comprend :

- une subdivision « Projets » ;
- une subdivision d'arrondissement pour chaque arrondissement du 5^e au 20^e et deux subdivisions d'arrondissements pour les 1^{er} et 2^e arrondissements, d'une part, et les 3^e et 4^e arrondissements, d'autre part ;
- un pôle « Ressources ». »

L'avis des représentants du personnel au comité technique est sollicité sur ce projet de réorganisation des sections territoriales de voirie.

ANNEXE 1 : DIMENSIONS COMPARÉES DES 8 SECTIONS ACTUELLES ET DES 6 NOUVELLES

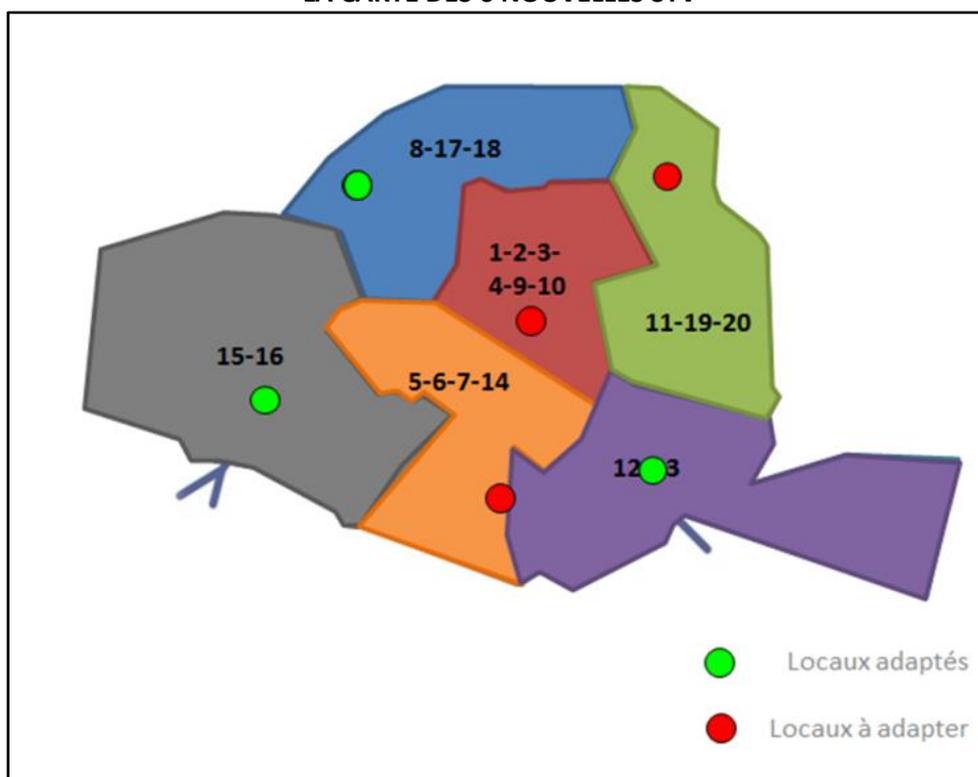
8 sections actuelles

STV	Arrdts	Surface			Budgets globaux			Chantiers SAGP (k€)	
		m ²	%	Ecart / moyenne	euros	%	Ecart / moyenne	Places	PIM
1ère	1 2 3 4 9	2 262 648	9,3%	-25,6%	24 967	13,8%	+10,7%		20 100
2e	5 6 14	2 579 782	10,6%	-15,2%	19 501	10,8%	-13,5%	1 614	13 800
3e	7 15	3 204 810	13,2%	+5,3%	23 110	12,8%	+2,5%		2 000
4e	16	2 799 325	11,5%	-8,0%	10 136	5,6%	-55,1%		4 800
5e	8 17 18	4 489 258	18,4%	+47,6%	35 285	19,6%	+56,5%	4 430	10 950
6e	10 19	2 407 764	9,9%	-20,9%	18 046	10,0%	-20,0%	6 993	13 850
7e	11 20	2 510 505	10,3%	-17,5%	24 474	13,6%	+8,5%	14 795	10 000
8e	12 13	4 083 738	16,8%	+34,2%	24 881	13,8%	+10,3%	12 735	11 537
Moyenne		3 042 229	12,5%		22 550	12,5%			

6 sections projetées

STV	Arrdts	Surface			Budgets globaux			Chantiers SAGP (k€)	
		m ²	%	Ecart / moyenne	k€	%	Ecart / moyenne	Places	PIM
Centre	1 2 3 4 9 10	3 001 727	12,3%	-26,0%	32 947	18,3%	+9,6%		26 500
Sud	5 6 7 14	3 734 281	15,3%	-7,9%	26 593	14,7%	-11,6%	1 614	13 800
Sud-Ouest	15 16	4 849 636	19,9%	+19,6%	26 154	14,5%	-13,0%		6 800
Nord-Ouest	8 17 18	4 489 258	18,4%	+10,7%	35 285	19,6%	+17,4%	4 430	10 950
Nord-Est	11 19 20	4 179 190	17,2%	+3,0%	34 540	19,1%	+14,9%	21 788	17 450
Sud-Est	12 13	4 083 738	16,8%	+0,7%	24 881	13,8%	-17,2%	12 735	11 537
Moyenne		4 056 305	16,7%		30 067	16,7%			

LA CARTE DES 6 NOUVELLES STV



ANNEXE 2 : LES EFFECTIFS AVANT ET APRÈS RÉORGANISATION (HORS MUTUALISATION DE LA COMPTABILITÉ ET REDÉCOUPAGE DES SECTEURS)

Les effectifs des 8 STV avant réorganisation (1)

Section	Subdivision	Cat. Hiérarchique	Eff autorisé avant réorganisation	
STV1	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	
		B	2	6
		C	3	
	S. FARU compta	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	5
		B (TS)	4	
	Subdi. 1er-2e	A	1	9
		B (TS)	2	
		B (Ch sec)	6	
Subdi. 3e-4e	A	1	8	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	5		
Subdi. 9e	A	1	7	
	B (TS)	1		
	B (Ch sec)	5		
Total STV1			40	
STV2	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	7
		B	5	
		C	2	
	S. FARU compta	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	4
		B (TS)	3	
	Subdi. 5e	A	1	6
		B (TS)	1	
		B (Ch sec)	4	
Subdi. 6e	A	1	6	
	B (TS)	1		
Subdi. 14e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	8		
Total STV2			39	
STV3	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	7
		B	1	
		C	5	
	S. FARU compta	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	5
		B	4	
	Subdi. 7e	A	1	8
		B (TS)	2	
		B (Ch sec)	5	
Subdi. 15e	A	1	13	
	B (TS)	3		
	B (Ch sec)	9		
Total STV3			38	
STV4	Encadrement	A	1	1
	S. FARU hors compta	A	2	5
		B	0	
		C	3	
	S. FARU compta	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	5
		B	4	
	Subdi. 16e	A	1	11
		B (TS)	2	
		B (Ch sec)	8	
Total STV4			24	
STV5	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	7
		B	1	
		C	5	
	S. FARU compta	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	6
		B	5	
	Subdi. 8e	A	1	7
		B (TS)	1	
		B (Ch sec)	5	
Subdi. 17e	A	1	12	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	9		
Subdi. 18e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	8		
Total STV5			48	
STV6	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	4
		B	0	
		C	3	
	S. FARU compta	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	5
		B	4	
	Subdi. 10e	A	1	8
		B (TS)	1	
		B (Ch sec)	4	
Subdi. 19e	A	1	12	
	B (TS)	2		
Subdi. 19e	B (Ch sec)	8		
	C	1		
	Total STV6			33
STV7	Encadrement	A	2	2
	S. FARU hors compta	A	1	5
		B	1	
		C	3	
	S. FARU compta	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	5
		B	4	
	Subdi. 11e	A	1	8
		B (TS)	2	
		B (Ch sec)	5	
Subdi. 20e	A	1	12	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	9		
Total STV7			34	
STV8	Encadrement	A	2	2
	Subdi. FARU	B	2	7
		C	5	
		C	3	
	S. FARU compta	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	6
		B	5	
	Subdi. 12e	A	1	11
		B (TS)	2	
		B (Ch sec)	8	
Subdi. 13e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec)	8		
Total STV8			39	

Synthèse des 8 STV actuelles

	Encadrement	FARU et ass. h. compta	FARU compta	Projets	Arrdts **	Total
A	15	7		8	18	48
B		12	8			20
B(TS)				33	32	65
B (ch. sec)					118	118
C		32	12			44
Total	15	51	20	41	168	295

* Y compris emplois d'adjoints administratifs hors SFARU

** hors adjoints adm. en subdi. d'arrondissement

(1) avant suppression de 13 emplois au 1/01/2016 et emplois de PM gelés temporairement non déduits.

Les effectifs des 6 STV après réorganisation

Hors centralisation de la comptabilité et avant redécoupage des secteurs / mutualisation au niveau central

Section	Subdivision	Cat. Hiérarchique	Effectif cible	
STV Centre	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	A/B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	8
		B (TS)	7	
	Subdi. 1er-2e	A	1	9
		B (TS)	2	
		B (Ch sec) (a)	6	
Subdi. 3e-4e	A	1	8	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	5		
Subdi. 9e	A	1	7	
	B (TS)	1		
	B (Ch sec) (a)	5		
Subdi. 10e	A	1	6	
	B (TS)	1		
	B (Ch sec) (a)	4		
Total STV Centre			50	
STV Sud	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	A/B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	7
		B (TS)	6	
	Subdi. 5e	A	1	6
		B (TS)	1	
		B (Ch sec) (a)	4	
Subdi. 6e	A	1	6	
	B (TS)	1		
	B (Ch sec) (a)	4		
Subdi. 7e	A	1	7	
	B (TS)	1		
	B (Ch sec) (a)	5		
Subdi. 14e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Total Sud			49	
STV Sud-Ouest	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	A/B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	6
		B (TS)	5	
Subdi. 15e	A	1	12	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	9		
Subdi. 16e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Total STV Sud-Ouest			40	
STV Nord-Ouest	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	A/B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	7
		B (TS)	6	
	Subdi. 8e	A	1	7
		B (TS)	1	
		B (Ch sec) (a)	5	
Subdi. 17e	A	1	12	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	9		
Subdi. 18e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Total STV Nord-Ouest			49	
STV Nord-Est	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	A/B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	3
		C	2	
	S. Projets	A	1	7
		B (TS)	6	
	Subdi. 11e	A	1	8
		B (TS)	2	
		B (Ch sec) (a)	5	
Subdi. 19e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Subdi. 20e	A	1	12	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	9		
Total STV Nord-Est			50	
STV Sud-Est	Encadré	A	2	2
	P. Ressources hors compta.	B	2	7
		C	5	
	Compta.	B	1	2
		C	1	
	S. Projets	A	1	6
		B (TS)	5	
Subdi. 12e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Subdi. 13e	A	1	11	
	B (TS)	2		
	B (Ch sec) (a)	8		
Total STV Sud-Est			39	

(a) Avant redécoupage des secteurs et mutualisations d'effectifs au niveau du service des territoires.

Synthèse des 6 nouvelles STV

	Encadrement	P. Ressources hors compta	P. Ressources compta	Projets	Arrdts	Total
A	12			6	18	54
B		12	6			
B(TS)				35	30	65
B (ch. sec)					118	118
C		30	10			40
Total	12	42	16	41	166	277

Synthèse des variations d'effectifs

	Encadrement	Supports hors compta	Compta.	Projets	Arrdts	Total
A	-3				0	-14
B		-7	-2			
B(TS)				2	-2	0
B (ch. sec) (b)					0	0
C		-2	-2			-4
Total	-3	-9	-4	0	-2	-18

ANNEXE 3 : LE PROJET DE SERVICE

Au-delà de l'évolution de l'organisation et des effectifs au niveau territorial comme au niveau central, l'amélioration de la capacité des sections territoriales à faire face aux objectifs repose sur la mise en œuvre du projet de service, construit à partir de la réflexion collective engagée début 2016. Ce projet comporte quatre grands chantiers.

1er chantier : Mettre en place les Pôles Ressources aux missions recentrées

La réflexion du groupe de travail sur l'activité des subdivisions FARU a mis en évidence plusieurs pistes de simplification des procédures et d'amélioration de l'efficacité collective.

- L'accueil des usagers

Les sections territoriales n'ayant pas vocation à recevoir un public diversifié d'usagers mais quasi exclusivement des professionnels, l'accueil aujourd'hui pratiqué toute la journée peut être restreint à la matinée. De plus, s'agissant de professionnels, les déplacements pour venir retirer des imprimés pourraient être réorientés sur paris.fr pour trouver des versions électroniques des mêmes imprimés. Par ailleurs, la prise de rendez-vous avec les chargés de secteur qui mobilise fortement l'accueil - téléphonique principalement - devrait être réorientée vers la messagerie des boîtes mails génériques des subdivisions d'arrondissement. Enfin, la nouvelle version de CTV en cours de développement comporte un télé-service qui devrait se substituer aux rendez-vous pour déposer des dossiers de demande d'emprise.

- Les réponses aux courriers des usagers

Les subdivisions FARU des STV préparent aujourd'hui en fonction des éléments communiqués par les personnels techniques les réponses aux projets de courriers des usagers qui leurs sont directement adressés. Seuls les courriers qui parviennent directement à la direction sont traités au niveau central par le bureau des réponses aux usagers de l'AU.

Il convient donc d'étudier la prise en charge par l'AU des réponses de même nature arrivant en STV à partir d'éléments communiqués directement par les subdivisions techniques. Concernant les réponses dont les STV conserveraient la responsabilité, le travail pourrait être facilité par une bibliothèque de réponses type mise à disposition par l'AU.

Le flux des réponses ainsi transféré à l'AU devra être évalué avant tout transfert afin de déterminer si l'effectif du bureau réponses à l'utilisateur doit être renforcé.

- La communication sur les chantiers

Les lettres d'informations sur les chantiers étant pour partie rédigées par le pôle communication de l'AU sur le logiciel de PAO Indesign, les STV peuvent être dispensées de les rédiger elles-mêmes en communiquant simplement les éléments au pôle communication. Pour faciliter cette transmission, le modèle du PV de ROC va être complété avec les éléments utiles à rédaction directe de la communication chantiers par les agents de l'AU. Ainsi complété, le PV de ROC devrait également faciliter la rédaction des arrêtés temporaires de circulation et stationnement par le Pôle Ressources. La transmission en

amont de ce PV de ROC complété doit permettre également de rationaliser le processus au sein du pôle communication et faciliter ainsi l'absorption d'une petite charge de travail supplémentaire.

Ces réflexions devraient ainsi conduire à remettre à plat le poste du chargé des relations avec les usagers, poste B mis en place en 2014 lors de la suppression des Subdivisions Relations avec les Usagers et l'intégration de cette fonction au sein de la Subdivision Financières, Administratives et Relations Usagers.

La centralisation des fonctions comptables au SAJF devrait par ailleurs entraîner le redéploiement des actuelles cellules comptables dans les sections territoriales. Il conviendra toutefois d'intégrer les tâches telles que le scannage de documents, qui devraient rester à la charge des STV.

Compte tenu de ces évolutions, l'action des pôles ressources pourrait être recentrée sur les fonctions suivantes :

- l'instruction administrative suite aux demandes d'autorisations temporaires d'occupation du domaine public,
- la préparation des arrêtés temporaires pour travaux,
- la liaison avec les services supports centraux (SAJF, BMG, SRH, AU) dans leurs champs respectifs de compétence lorsqu'une mise en relation directe de ces services avec les personnels techniques de la section serait source de déperdition d'énergie,
- le traitement administratif des dossiers restant de la responsabilité locale (courriers par exemple),
- un soutien des subdivisions techniques permettant d'améliorer la capacité collective dans le respect des rôles définis de façon transversale pour les différents acteurs (envoi des DT, DT-DICT, PV de ROC, IT des subdivisions Projets,...),
- assurer le secrétariat, le bureau d'ordre et l'archivage de la STV ainsi que l'accueil et l'information du public et autres tâches subsistant après les évolutions mentionnées ci-dessus.

2e chantier : Améliorer les conditions de travail des subdivisions Projets

Les tâches des subdivisions projets sont multiples et les sollicitations ne cessent de s'accroître : réalisation des projets de voirie pour l'ensemble de la DVD mais aussi pour les autres Directions (DPE, DEVE...), études locales à la demande des Mairies d'arrondissement et conseils de quartiers, examen d'une grande partie des budgets participatifs, analyse des terrasses ouvertes/fermées, examen des permis de construire, exécution des instructions techniques...

Afin de répondre à l'ensemble de ces missions, il est nécessaire de faire évoluer les conditions d'élaboration des projets pour :

- Formaliser le travail en « mode projet »

Avant de lancer des études, le pilote unique désigné en amont par le DVD au sein des services centraux, élaborera et tiendra à jour le calendrier et le tableau de bord partagé. Il vérifiera que les hypothèses avancées sont financées. Il assurera la coordination des services et partenaires concernés et centralisera les questions et les réponses. Il vérifiera que le programme est bien validé avant de le transmettre formellement au service des territoires.

Un contrat de service devra être établi, afin de définir les rôles respectifs de la STV et des services demandeurs des études, pour chaque étape du projet. Les STV s'appuieront sur cette formalisation écrite plus systématique pour évaluer leur plan de charge et mener les études.

Concernant les demandes des autres directions (végétalisation pour la DEVE, colonnes enterrées de la DPE, déclassement de parcelle pour la DU...), la subdivision restera leur interlocutrice et pourra apporter son expertise sur l'analyse des plans. Cependant, les autres directions sont responsables de leurs projets sauf accord spécifique avec le service des territoires. Le cas des Instructions Techniques doit être discuté en lien avec les directions concernées.

- Stabiliser les méthodologies

Le service des territoires et les services experts définiront les documents types, les doctrines, les réponses types et les schémas de principe d'aménagements, qui aideront les subdivisions.

Des rendez-vous réguliers par typologie d'études (comité Bus, Vélos...) ont été mis en place, avec les services référents, afin de garantir un suivi optimal des projets (par exemple, pour les projets comportant de la SLT, une concertation préalable avec le PC Lutèce en amont de l'envoi de l'APS SLT).

- Renforcer les outils nécessaires pour améliorer la rapidité de réponse

Il sera nécessaire de développer les moyens informatiques (logiciels, matériel de saisie sur le terrain, dématérialisation...) et de la formation (sur tous les logiciels techniques, formations pour la montée en compétence technique des anciens dessinateurs..).

- Centraliser certaines missions

Les études d'avant-projet préalables aux opérations liées au Plan Climat Éclairage Public seraient validées par les STV et SEP en simplifiant les processus actuels. Le suivi des programmes continuerait d'être abordé en revue de contrat mensuel STV-SD-SPV-EVESA.

3e chantier : clarifier les rôles au sein des subdivisions d'arrondissement et homogénéiser la répartition des effectifs de chargés de secteur

Les subdivisions travaux sont responsables de la gestion du domaine et réalisent les travaux de voirie (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), contrôlent les travaux des concessionnaires, la qualité de leurs réfections de voirie et toutes les emprises sur le domaine public.

Afin de mener à bien leurs missions, il convient en premier lieu de clarifier les rôles de chacun :

- Un encadrement conforté

Les ingénieurs chefs de subdivisions d'arrondissement doivent être confortés comme l'interlocuteur privilégié de la mairie d'arrondissement. Leur information sur les évolutions réglementaires, les priorités de la direction et de l'exécutif, les réformes engagées, notamment, doit être améliorée. La remontée de leurs avis doit également être mieux organisée.

- Les TS en subdivision d'arrondissement secondent le chef de subdivision

Les ingénieurs doivent en outre être secondés pour améliorer leur efficacité et leur permettre de mieux suivre les travaux et l'entretien du domaine. Il est nécessaire à cet égard d'affirmer le rôle d'adjoint du technicien qui sera amené à l'accompagner dans les missions d'études techniques, d'instruction des pré-projets et des sollicitations événementielles telles que les tournages, le suivi des programmes de travaux de

l'ensemble de l'arrondissement et de la préparation du Budget d'Investissement. Le technicien encadre, en l'absence du chef de la subdivision, les chargés de secteur.

- Les chargés de secteur doivent être confortés dans leur métier de gestionnaire de l'espace public

L'inventaire des tâches et procédures effectuées par les agents de maîtrise a montré une grande hétérogénéité. En tant que gestionnaire de l'espace public, ils doivent avoir une vision globale des différents travaux sur leurs secteurs. Pour cela, ils devront coordonner les intervenants au travers de l'application CTV2 dont ils auront la charge. De même, le développement des moyens informatiques (matériels et accès aux diverses bases de données à jour sur des tablettes ou smartphones) et les formations adéquates apporteront de nouvelles facilités pour les chargés de secteurs et ainsi limiteront les déplacements terrain/bureau.

Le quotidien des chargés de secteur consiste à relever tous les jours les défauts d'entretien de la voirie, y compris des installations d'éclairage, de SLT et des ouvrages d'arts. Ces dysfonctionnements font l'objet d'une transmission immédiate aux services en charge de leur entretien.

La question de la participation de la STV aux tournées annuelles de contrôle SLT est posée et fera l'objet d'une étude conjointe avec le service des déplacements.

L'objectif d'assurer le programme de chantiers propres sans compromettre la permanence de l'entretien courant et de la coordination des chantiers tiers appelle en outre une répartition plus équitable des effectifs de chargés de secteurs. En effet, les surfaces moyennes des secteurs actuels sont très disparates selon les subdivisions (rapport de 2,5). Il est nécessaire de prévoir un redécoupage territorial des secteurs tenant compte à la fois des surfaces de chaussées et de trottoirs à surveiller, entretenir..., pondérées des spécificités locales. Les effectifs de chaque subdivision devront évoluer en conséquence (sans modification de l'effectif total).

4e chantier : mettre en place des solutions innovantes pour mieux concilier la charge du programme d'investissement avec l'entretien courant et la coordination des chantiers des tiers

La nouvelle répartition des effectifs ne sera pas suffisante à elle seule pour se hisser à la hauteur des enjeux posés non seulement par l'importance globale du programme d'investissement mais aussi par la forte variabilité dans l'espace et dans le temps de la charge de travail qui en résulte au niveau des arrondissements. Il convient donc de rechercher des solutions complémentaires innovantes.

Des emplois de surveillants de travaux pourraient ainsi être repositionnés au niveau central pour prendre en charge deux types de chantiers :

- des chantiers transversaux tels que la création des lignes de bus dans le cadre de la restructuration du réseau de bus pourraient être suivis plus efficacement par un responsable positionné au niveau central ;
- certains chantiers plus ou moins lourds lorsque le plan de charge global de la section n'est pas compatible avec l'effectif dont elle dispose.

Ces surveillants de travaux auraient vocation - au terme d'un dialogue entre la section et le service des territoires à renforcer telle ou telle section pour une durée déterminée sous la supervision des ingénieurs de cette section. Les chantiers suivis par ces chargés de secteurs devraient être déterminés de façon à apporter

le soutien utile à la section en lui permettant de tenir l'ensemble de ses objectifs sans priver les chargés de secteurs en STV de la conduite des chantiers localisés tout aussi motivants.

Les effectifs nécessaires - également à préciser - pour la constitution d'une telle équipe de surveillants de travaux devraient être prélevés sur les effectifs de chargés de secteur. Le redécoupage des secteurs prévu ci-dessus devra donc en tenir compte.

Parallèlement, la création de postes de CE au niveau central, notamment pour piloter le dispositif ci-dessus, par transformation de postes de personnels de maîtrise peut être étudiée.

Étapes et calendrier

Les quatre chantiers ci-dessus devront être menés à bien avant la fin du premier trimestre 2017 pour être coordonnés avec la mise en place des nouvelles sections territoriales. Les encadrants et les agents y seront à nouveau associés.